

PROTECTION JURIDIQUE DE LA COPROPRIÉTÉ

La solution la plus pertinente à de nombreux conflits.



GRUPE
ODEALIM

odealim.com

ASSURCOPRO

**JACQUES
BOULARD**

**INTER
ASSURANCES**

INSOR

Grâce à une équipe de juristes hautement qualifiée, un grand nombre de conflits peuvent trouver leur solution, sans avoir recours aux tribunaux.

La résolution amiable des conflits

- Votre syndic ne peut pas toujours jouer ce rôle car il est parfois **impliqué dans les conflits**, notamment entre copropriétaires.
- Vis à vis des tiers une mise en demeure d'un organisme extérieur à la copropriété **a beaucoup plus d'impact** que celle faite par le représentant de la copropriété (votre adversaire sait que vous n'hésitez pas à aller en justice si vous n'obtenez pas satisfaction car vous ne paierez pas les frais d'avocat, lui oui).
- Vous disposez de **conseils juridiques gratuits** liés à votre garantie et de l'aide d'un spécialiste en droit, formé à l'écoute et à la négociation et dédié à votre immeuble.

La prise en charge des frais de justice

- Si l'assureur n'obtient pas satisfaction à l'amiable, ou si la copropriété est attaquée en justice, **l'assureur payera les frais des avocats** chargés de vous défendre.
- Si une expertise s'avère nécessaire, amiable ou judiciaire, **la copropriété n'aura pas à en faire l'avance.**
- Résultat : vous **contrôlez vos dépenses** en matière de justice et évitez les mauvaises surprises.

95 % de nos assurés s'estiment satisfaits ou très satisfaits de l'utilisation du contrat de Protection Juridique.

Les domaines d'intervention

1/ Non-respect des dispositions légales ou du règlement de copropriété :

- Travaux privatifs entrepris sans autorisation sur des parties communes.
- Stationnement abusif dans une cour commune.
- Encombrement de parties communes.
- Exercice d'une activité commerciale en contradiction avec la clause d'occupation bourgeoise.

2/ Litiges avec une société de services :

- Antenniste.
- Ascensoriste.
- Chauffagiste.
- Société d'entretien d'espaces verts.
- Banque, compagnie d'assurance.
- Société de nettoyage.
- Entreprise de sécurité.

3/ Litiges avec un salarié de la copropriété :

- Gardien.
- Jardinier.

4/ Litiges de voisinage :

- Restaurant provoquant des odeurs, fumées, bruits.
- Arbres non élagués.
- Travaux chez un voisin, occasionnant des nuisances ou des dommages aux bâtiments de la copropriété.

Nos atouts



Proximité



Réactivité



Spécialisation



Force
d'un groupe



Contrats adaptés



Gestionnaire
dédié

**JACQUES
BOULARD**

T. 01 48 74 09 87

E. prodim@jacquesboulard.fr

ASSURCOPRO

PARIS

T. 01 47 27 07 07

E. idf@assurcopro.fr